

## AVIS PUBLIC

### RÉSOLUTION NUMÉRO 17-0423-06 (Art. 137.15, al 3 LAU)

Je donne avis que la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble relativement à l'exploitation d'un établissement relié au sport d'intérieur, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 163-Rbd, à Saint-Félicien :

- a été adoptée par le conseil par la résolution 17-0423-06 lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023;
- a fait l'objet d'un certificat de conformité par la MRC du Domaine-du-Roy, le 11 mai 2023, date de l'entrée en vigueur.

Le texte de cette résolution est déposé et on peut en prendre connaissance au Service du greffe de cette Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur à Saint-Félicien.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2023.

M<sup>e</sup> Louise Ménard, avocate  
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 24 mai 2023)

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M<sup>e</sup> LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LA RÉSOLUTION 17-0423-06 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 24<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2023.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 24 MAI 2023.

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE